

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2025 à 20 heures 15

Date de la Convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercices : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Arcades, Espace E. VALLADON, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOUDET – M. LEGRET - Mme DERAIS - M. CHAMPION - Mme SEVIN - M. HUGON - M. COCHARD - Mme LINCKER - M. VIVET - Mme JAULNEAU - M. LEGRAND - Mme AVISSE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. DAMAS (Pouvoir à M. HUGON).

ETAIENT ABSENTS : Mme DAIN - Mme GUIZIEN.

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **COMMUNE :**
Approbation du compte de gestion 2024 - Vote du compte administratif 2024 – Affectation du résultat - Vote des taux des taxes - Vote du Budget Primitif 2025 - Subvention aux associations - Subvention au CCAS - Subvention au budget Transport Scolaire – Subvention au budget Maison de Santé - Subvention au budget Camping Municipal
- **CAMPING MUNICIPAL :**
Approbation du compte de gestion 2024 - Vote du compte administratif 2024 - Vote du Budget Primitif 2025.
- **MAISON DE SANTE :**
Approbation du compte de gestion 2024 - Vote du compte administratif 2024 - Affectation du résultat - Vote du Budget Primitif 2025.
- **LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 1 :**
Approbation du compte de gestion 2024 - Vote du compte administratif 2024 - Vote du Budget Primitif 2025.
- **LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2 :**
Approbation du compte de gestion 2024 - Vote du compte administratif 2024 - Vote du Budget Primitif 2025.
- **TRANSPORT SCOLAIRE :**
Approbation du compte de gestion 2024 - Vote du compte administratif 2024 - Vote du Budget Primitif 2025.
- **PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET :**
Approbation du compte de gestion 2024 - Vote du compte administratif 2024 - Vote du Budget Primitif 2025.
- **CONTRAT BAL 14 JUILLET**

- **VENTE TERRAIN - LA BURETIERE**
- **REHABILITATION D'UN BATIMENT EN MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES – AVENANT N° 01 – MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE**
- **LOYER LOCAL PROFESSIONNEL – 17 BIS RUE DES FOSSÉS**
- **REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU**
- **DEVIS PEINTURE/ RAVALEMENT DE FACADE – LOCAL COMMERCIAL 17 BIS RUE DES FOSSÉS**
- **DEVIS MENUISERIES – GITE L'ETAPE PERCHERONNE**
- **CHOIX NOM DU GYMNASÉ**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

	OBJET	MONTANT
BAZOCHE AUTOMOBILE	Remplacement jeu de plaquettes et des disques de frein	866,15 € TTC
CALCAIRES DUNOIS	60 TONNES DE CALCAIRE 031-5	16,98 € HT LA TONNE Incluant toutes les taxes
CALCAIRES DUNOIS	60 TONNES DE CALCAIRE 30/80	18,03 € HT LA TONNE Incluant toutes les taxes
SAS FERRE DUPIN	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC A L'EGLISE	758,64 € TTC
DIVERS	Bons pour la commune + transport scolaire + maison de santé	Commune : 5 256,72 € TTC Transport Scolaire : 262,71 € TTC Maison de Santé : 96,89 € TTC

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		1 292 247,26		104 733,83	-	1 396 981,09
Opérations de l'exercice	1 091 327,46	1 582 083,56	671 715,69	484 201,11	1 763 043,15	2 066 284,67
TOTAUX	1 091 327,46	2 874 330,82	671 715,69	588 934,94	1 763 043,15	3 463 265,76
Résultats de clôture		1 783 003,36	82 780,75		82 780,75	1 783 003,36
Restes à réaliser			2 200 295,30	982 400,00	2 200 295,30	982 400,00
TOTAUX CUMULES		1 783 003,36	2 283 076,05	982 400,00	2 283 076,05	2 765 403,36
RESULTATS DEFINITIFS		1 783 003,36	1 300 676,05			482 327,31

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

3- AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE.

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2024. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

☒ Recettes de l'exercice	484 201,11 €
☒ Excédent reporté	104 733,83 €
<i>TOTAL</i>	<i>588 934,94 €</i>
☒ Dépenses de l'exercice	671 715,69 €
☒ Recettes de l'exercice	- 588 934,94 €

☞ **Besoin de financement**..... - **82 780,75 €**

☒ Restes à réaliser	
Dépenses	2 200 295,30 €
Recettes.....	- 982 400,00 €

☞ **Besoin de financement** - **1 217 895,30 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 82 780,75 € + 1 217 895,30 € = 1 300 676,05 €.

A la section de fonctionnement

☒ Recettes de l'exercice	1 582 083,56 €
☒ Excédent reporté	1 292 247,26 €
<i>TOTAL</i>	<i>2 874 330,82 €</i>

☒ Dépenses de l'exercice	1 091 327,46 €
--------------------------------	----------------

☞ **Montant à affecter**..... **1 783 003,36 €**

Une partie du résultat de fonctionnement de 1 783 003,36 € doit être affectée au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section investissement de 1 300 676,05 €.

L'autre partie du 482 327,31 €) sera portée à la ligne budgétaire R002.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat pour l'année 2024 de la façon suivante :

❖ Recettes d'investissement

Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 1 300 676,05 €

❖ Recettes de fonctionnement

Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » 482 327,31 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

4- VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose pour l'année 2025 les taux suivants pour les 3 taxes locales.

- * Taxe Foncier Bâti..... 44,52 %
- * Taxe Foncier Non Bâti..... 35,38 %
- * Taxe d'Habitation..... 13,17%
(Taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vote ces taux, pour l'année 2025.

5- BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	2 057 645,00 €	1 575 317,69 €
RESULTAT REPORTE	0 €	482 327,31 €
<u>TOTAL</u>	<u>2 057 645,00 €</u>	<u>2 057 645,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	2 200 295,30 €	982 400,00 €
PROPOSITION NOUVELLE	1 390 196,70 €	2 690 872,75 €
RESULTAT REPORTE	82 780,75 €	- €
<u>TOTAL</u>	<u>3 673 272,75 €</u>	<u>3 673 272,75 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 de la commune.

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose le versement de subventions aux associations qui fourniront les documents demandés par courrier.

Lors du vote des subventions, les élus concernés se sont retirés.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve les subventions accordées aux différentes associations
- Accepte le versement des subventions aux associations aux conditions énoncées.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Article 65748

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS LA BAZOCHE	232,00 €
LES CARPES DOREES	504,00 €
COMITÉ DES FETES	3 200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	60,00 €
L'AVENIR SPORTIF	456,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL LUTTE CONTRE LE CANCER	80,00 €
SOCIÉTÉ L'ÉCLAIR	272,00 €
ASSOC.LOCALE AIDE FAMILIALE RURALE	-
F.N.A.C.A. AUTHON	32,00 €
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	30,00 €
AMICALE DES POMPIERS	152,00 €
SERVICE D'AIDE A DOMICILE SCHWEITZER	-
CLUB DE L'AMITIE BAZOCHIEENNE (Club du 3ème Age)	264,00 €
LA MAISON DU TOURISME DES 3 RIVIERES ET DU PERCHE	-
LA CLIQUE CHAPELLE/LA BAZOCHE	440,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	7 600,00 €
CLUB DE TENNIS	272,00 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	152,00 €
CYCLOS DU PERCHE GOUET	272,00 €
SYNDICAT DU CHEVAL PERCHERON	532,00 €
COMICE AGRICOLE	232,00 €
GROUPEMENT CLUB 3ème AGE AUTHON BROU	128,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE DE BEAUMONT	200,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA BAZOCHE-GOUET	304,00 €
ATELIER CREATIF	232,00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BAZOCHE GOUET (A.G.V.B.G.)	232,00 €
ASSOCIATION INITIATIVE CULTURE ET LOISIRS	232,00 €
LA BOULE BAZOCHIEENNE	272,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE PIERRE BROSSOLLETTE	-
ASSOCIATION DES ATTELAGES D'EURE-ET-LOIR	-
AUX PETITS PERCHERONS ROUGES	120,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	120,00 €
ASSOCIATION BAZOCHE INFORMATIQUE	200,00 €
ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES	80,00 €
LES AIGUILLES MAGIQUES	120,00 €
Y EN A UNE	80,00 €
ASSOCIATION FESTIGAUULT	-
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES (AFSEP)	80,00 €
AFDAR	120,00 €
TOTAL ARTICLE 65748	17 302,00 €

7- SUBVENTION - CCAS

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget du CCAS d'un montant de 1 824,00 €.

Budget commune 2025		Budget CCAS 2025	
Art 657363	1 824,00 €	Art 74741	1 824,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention au budget du CCAS.

8- SUBVENTION – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget du Transport Scolaire d'un montant de 14 710,00 €.

Budget commune 2025		Budget Transport scolaire 2025	
Art 65736211	14 710,00 €	Art 757361	14 710,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention au budget Transport Scolaire.

9- SUBVENTION – MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget Maison de Santé d'un montant de 14 295,00 €.

Budget commune 2025		Budget Maison de Santé 2025	
Art 65736211	14 295,00 €	Art 757361	14 295,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention au budget Maison de Santé.

10- SUBVENTION – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget Camping Municipal d'un montant de 1 743,00 €.

Budget commune 2025		Budget Camping Municipal 2025	
Art 65736211	1 743,00 €	Art 757361	1 743,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention au budget Camping Municipal.

11- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LE CAMPING MUNICIPAL

Résultats reportés		9 775,87	15 295,61		15 295,61	9 775,87
Opérations de l'exercice	14 475,10	10 531,02	-	15 295,61	14 475,10	25 826,63
TOTAUX	14 475,10	20 306,89	15 295,61	15 295,61	29 770,71	35 602,50
Résultats de clôture		5 831,79	-		-	5 831,79
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		5 831,79	-	-	-	5 831,79
RESULTATS DEFINITIFS		5 831,79	-			5 831,79

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

13- BUDGET PRIMITIF 2025 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	18 275,00 €	12 443,21 €
RESULTAT REPORTE	0 €	5 831,79 €
TOTAL	18 275,00 €	18 275,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	1 800,00 €	1 800,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>1 800,00 €</u>	<u>1 800,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du camping municipal.

14- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA MAISON DE SANTÉ

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA MAISON DE SANTÉ

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LA MAISON DE SANTE COMMUNALE

Résultats reportés		17 617,43	6 527,27	-	6 527,27	17 617,43
Opérations de l'exercice	25 441,21	35 513,71	7 446,42	7 428,19	32 887,63	42 941,90
TOTAUX	25 441,21	53 131,14	13 973,69	7 428,19	39 414,90	60 559,33
Résultats de clôture		27 689,93	6 545,50		6 545,50	27 689,93
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES		27 689,93	6 545,50	-	6 545,50	27 689,93
RESULTATS DEFINITIFS		27 689,93	6 545,50			21 144,43

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

16- AFFECTATION DU RESULTAT – MAISON DE SANTÉ

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2024. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

⇒ Dépenses de 2024		7 446,42 €
	+	
⇒ Déficit de 2023 reporté		6 527,27 €

		13 973,69 €

⇒ Dépenses de 2024		13 973,69 €
	-	
⇒ Recettes de l'exercice		7 428,29 €

	=	- 6 545,50 € → Besoin de financement

Il n'y a pas de reste à réaliser.

A la section de fonctionnement

⇒ Recettes de 2024		35 513,71 €
	+	
⇒ Excédent de fonctionnement 2023 reporté		17 617,43 €

	=	53 131,14 €

⇒ Recettes de 2024		53 131,14 €
	-	
⇒ Dépenses de 2024		25 441,21 €

	=	27 689,93 € → Montant à affecter

Une partie du résultat de fonctionnement de 27 689,93 € doit être affectée au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 6 545,50 €.

L'autre partie du résultat (21 144,43 €) sera portée à la ligne budgétaire R002.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat pour l'année 2024 de la façon suivante :

❖ **Recettes d'investissement**

Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 6 545,50 €

❖ **Recettes de fonctionnement**

Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » : 21 144,43 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

17- BUDGET PRIMITIF 2025 – MAISON DE SANTÉ COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 de la Maison de Santé Communale qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	68 600,00 €	47 455,57 €
RESULTAT REPORTE	0 €	21 144,43 €
<u>TOTAL</u>	<u>68 600,00 €</u>	<u>68 600,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	87 510,50 €	94 056,00 €
RESULTAT REPORTE	6 545,50 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>94 056,00 €</u>	<u>94 056,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 de la Maison de Santé Communale.

18- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ERE} TRANCHE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ERE} TRANCHE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL "LA PRAIRIE" 1^{ere} TRANCHE

Résultats reportés				1 798,08		1 798,08
Opérations de l'exercice	162 231,89	162 231,89	162 231,58	161 483,42	324 463,47	323 715,31
TOTAUX	162 231,89	162 231,89	162 231,58	163 281,50	324 463,47	325 513,39
Résultats de clôture				1 049,92		1 049,92
Restes à réaliser	-					
TOTAUX CUMULES	-			1 049,92		1 049,92
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	-	1 049,92	-	1 049,92

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
OMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

OMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°).....

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

20- BUDGET PRIMITIF 2025 DU LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ERE} TRANCHE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} Tranche qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	163 311,19 €	163 311,19 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>163 311,19 €</u>	<u>163 311,19 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	163 291,19 €	162 241,27 €
RESULTAT REPORTE	0 €	1 049,92 €
<u>TOTAL</u>	<u>163 291,19 €</u>	<u>163 291,19 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} Tranche.

21- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

22- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL "LA PRAIRIE" 2^{ème} TRANCHE

Résultats reportés				-		-
Opérations de l'exercice	33 007,69	33 007,69	33 007,69	33 007,69	66 015,38	66 015,38
TOTAUX	33 007,69	33 007,69	33 007,69	33 007,69	66 015,38	66 015,38
Résultats de clôture				-		-
Restes à réaliser	-					
TOTAUX CUMULES	-			-		-
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	-	-	-	-

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

23- BUDGET PRIMITIF 2025 – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2^{ème} TRANCHE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du Lotissement « La Prairie » 2^{ème} Tranche qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	33 008,00 €	33 008,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>33 008,00 €</u>	<u>33 008,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	33 008,00 €	33 008,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>33 008,00 €</u>	<u>33 008,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du Lotissement « La Prairie » 2^{ème} Tranche.

24- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

25- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	40 520,70	40 520,70			40 520,70	40 520,70
TOTAUX	40 520,70	40 520,70			40 520,70	40 520,70
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS						-

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU

	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

26- BUDGET PRIMITIF 2025 – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du Transport Scolaire qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	51 060,00 €	51 060,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	
<u>TOTAL</u>	<u>51 060,00 €</u>	<u>51 060,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	Néant	Néant
<u>TOTAL</u>	<u>Néant</u>	<u>Néant</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du Transport Scolaire.

27- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

28- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE GOUET

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR PHOTOVOLTAIQUE LA BAZOCHE GOUET

Résultats reportés		-		-		-
Opérations de l'exercice	-	0,57	2 042,22	59 100,00	2 042,22	59 100,57
TOTAUX	-	0,57	2 042,22	59 100,00	2 042,22	59 100,57
Résultats de clôture		0,57		57 057,78	-	57 058,35
Restes à réaliser			179 464,18	127 830,00	179 464,18	127 830,00
TOTAUX CUMULES		0,57	179 464,18	184 887,78	179 464,18	184 888,35
RESULTATS DEFINITIFS		0,57		5 423,60		5 424,17

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTES ANNEXES POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTES ANNEXES POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

29- BUDGET PRIMITIF 2025 – PHOTOVOLTAÏQUE BAZOCHE-GOUET

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 du Photovoltaïque Bazoche-Gouet qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	4 670,00 €	4 669,43 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0,57 €
<u>TOTAL</u>	<u>4 670,00 €</u>	<u>4 670,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	179 464,18 €	127 830,00 €
PROPOSITION NOUVELLE	8 883,60 €	3 460,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	57 057,78 €
<u>TOTAL</u>	<u>188 347,78 €</u>	<u>188 347,78 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du Photovoltaïque Bazoche-Gouet.

30- CONTRAT BAL 14 JUILLET

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur BEQUIN Eric pour l'animation du bal du 14 juillet 2024. Le montant total est de 495,00 € pour 3 musiciens soit 165,00 € par musicien (GUSO et SASEM non compris).

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ Accepte la proposition de Monsieur BEQUIN Eric
- ✓ Accepte de régler le montant total soit 495,00 € pour les 3 musiciens
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Monsieur BEQUIN et tous les documents relatifs à cette animation.

31- VENTE TERRAINS – LA BURETIERE

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 30 septembre 2024 avait accepté de vendre à Monsieur PHILIPPE Serge, une partie de la voirie communale n° 80 (de la Bazoche-Gouet à La Buretière) au prix de 0,69 € du m².

Les frais suivants seront à la charge de l'acquéreur :

- Commissaire enquêteur : 573,40 €
- Bornage : 1 080,00 €
- Publication Echo de Brou - Annonce enquête publique : 176,43 €
- Frais notariés

Suite au bornage et la division de parcelles effectués par Le Cabinet Esnault, la commune vend à Monsieur PHILIPPE Serge une superficie de 1 412 m² comme énoncé ci-dessous :

Ancienne parcelle				Nouvelle parcelle			
Section	N°	Superficie	Propriétaire	Section	N°	Superficie	Propriétaire
Voie communale N°80 (Domaine non cadastré)		1 412 m ²	COMMUNE	ZL	67	1 412 m ²	M. PHILIPPE

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Accepte de vendre à Monsieur PHILIPPE Serge les parcelles ZL 67 pour une superficie totale de 1 412 m² au prix de 0,69 € le m² soit 974,28 €
- Décide que les frais seront à la charge de M. PHILIPPE Serge
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

32- REHABILITATION D'UN BATIMENT EN MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES– AVENANT N° 01 – MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 01 de la SARL Marchand Pitois, agence d'architecture (72400) concernant le marché de Maîtrise d'œuvre – pour la réhabilitation d'un bâtiment en Maison d'assistantes maternelles au 17 ter rue des Fossés.

Le marché initial pour la réhabilitation d'un bâtiment en Maison d'assistantes maternelles portait sur un estimatif de dépenses de travaux pour un montant de 150 000 € HT avec un taux de rémunération d'honoraire à 12,50 % soit 18 750,00 € HT.

Le projet pour la réhabilitation d'un bâtiment en Maison d'assistantes maternelles a été arrêté à la somme de 220 862,50 € HT. Soit un montant de travaux complémentaires de + 70 862,50 € HT, ce qui a pour conséquence d'actualiser le montant des honoraires de l'architecte de 8 857,81 € HT avec un taux de rémunération d'honoraire inchangé.

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché de maîtrise d'œuvre est modifié comme suit :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Montant du marché initial de maîtrise d'oeuvre	18 750,00€	3 750,00 €	22 500,00 €
Avenant n°1	8 857,81€	1 771,56 €	10 629,37 €
Montant du nouveau marché initial de maîtrise d'oeuvre	27 607,81 €	5 521,56 €	33 129,37 €

Monsieur Le Maire explique également au Conseil Municipal qu'à la suite des demandes de subventions et dans l'attente de leurs attributions il y a un décalage du planning général ce qui impacte le délai du marché avec le maître d'œuvre. Le contrat de maîtrise d'œuvre ayant été établi du 16 mai 2023 au 15 mai 2024 avec 2 reconductions de 6 mois, il convient donc de faire un avenant et d'augmenter la durée prévisionnelle du marché de 1 an pour encadrer la prestation du maître d'œuvre.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n° 01 de la SARL Marchand Pitois, agence d'architecture pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en Maison d'assistantes maternelles 17 ter rue des Fossés,
- Accepte la réalisation de cette mission de Maîtrise d'œuvre pour un montant de 27 607,81 € H.T. soit 33 129,37 € T.T.C,
- Approuve l'augmentation de la durée prévisionnelle du marché de 1 an pour encadrer la prestation du maître d'œuvre,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

33- LOYER LOCAL PROFESSIONNEL – 17 BIS RUE DES FOSSÉS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de location des Pompes Funèbres du Perche pour le local professionnel situé au 17 bis rue des Fossés.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un bail 3 6 9. Le **bail commercial 3 6 9** a une durée minimale de 9 ans et est renouvelable et actualisable tous les trois ans en fonction des indices de la construction. Le locataire peut décider de quitter les lieux à la fin de chaque période triennale (avec préavis). Le bailleur ne peut résilier le **bail** que pour certaines raisons spécifiques, énumérées par la loi.

Pour rappel, la superficie du local est de 60 m² au rez-de-chaussée et de 60 m² au sous-sol et le prix de la location.

Le montant du loyer mensuel sera défini comme suit :

- 400 € HT les 6 premiers mois
- 440 € HT les 6 mois suivants
- 480 € HT au bout d'un an

Le montant du loyer sera révisable. Le bail sera conclu à compter du 1^{er} mai 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte de louer le local professionnel situé 17 bis rue des Fossés aux Pompes Funèbres du Perche,
- Accepte le principe et les termes du bail 3 6 9,
- Accepte le montant du loyer mensuel défini comme suit : 400 € HT les 6 premiers mois, 440 € HT les 6 mois suivants et 480 € HT au bout d'un an
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

34- REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour la promotion du camping « La Rivière » un site www.camping-labazochevouet.fr a été créé avec WIX.COM, plateforme de développement permettant la création d'un site web de qualité.

Il convient de renouveler pour un an le nom du domaine « camping-labazochevouet.fr », pour un montant de 23,94 € TTC (19,95 € HT), et l'hébergement du site pour un montant annuel de 316,80 € TTC (264,00 € HT) soit un montant total de 340,74 € TTC (283,95 € HT).

Le seul moyen de paiement étant la carte bancaire, Monsieur Gérard LEGRET, adjoint à la communication a réglé personnellement cette somme et à donner les justificatifs de prélèvement.

Monsieur le Maire propose de rembourser cette somme à Monsieur LEGRET

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser la somme de 340,74 € TTC (283,95 € HT) à Monsieur LEGRET Gérard, qui n'a pas pris part au débat ni au vote.

35- DEVIS PEINTURE/RAVALEMENT DE FACADE – LOCAL PROFESSIONNEL 17 BIS RUE DES FOSSÉS

Dans le cadre de la rénovation du local professionnel situé 17 bis rue des Fossés, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Monsieur JAUNEAU Jérôme pour des travaux de peinture extérieure - ravalement de façade.

Le montant des travaux s'élève à 807,00 € HT soit 968,40 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur JAUNEAU Jérôme pour les travaux de peinture extérieure - ravalement de façade, dans le cadre de la rénovation du local professionnel situé 17 bis rue des Fossés,
- Accepte le devis d'un montant global de 807,00 € HT soit 968,40 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

36- DEVIS MENUISERIES – GITE L'ETAPE PERCHERONNE

Dans le cadre de la mise en conformité dans le gîte communal L'Etape percheronne, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL GRAFFIN Laurent pour des travaux de menuiseries extérieures/système de désenfumage.

Le montant des travaux s'élève à 5 589,73 € HT soit 6 707,68 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de la SARL GRAFFIN Laurent pour des travaux de menuiseries extérieures/système de désenfumage dans le gîte communale L'Etape Percheronne,
- Accepte le devis d'un montant global de 5 589,73 € HT soit 6 707,68 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

37- NOM DU GYMNASSE – 17 BIS ROUTE D'AUTHON

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du CGCT, « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Le Maire propose de donner un nom au Gymnase situé 17 bis route d'Authon.

A l'unanimité, et après échange et discussion, il est proposé de nommer le Gymnase « Simonne MATHIEU » en reconnaissance de sa brillante carrière sportive (*Seconde joueuse du tennis français la plus titrée de l'histoire*).

Accord unanime des membres présents qui mandatent le maire pour :

- Nommer le Gymnase : « Simonne MATHIEU »
- Signer les documents nécessaires à cette nomination.

38- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Joël CHAMPION :

- ✓ Evoque les travaux réalisés par Territoire d'Energie concernant les mâts routiers.

Monsieur Michel COCHARD

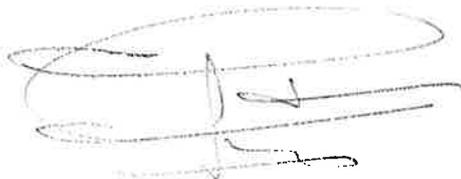
- ✓ Informe le Conseil que les travaux réalisés par Aquaperche, route des Autels sont terminés et réceptionnés ce jour.

Monsieur Gérard LEGRET

- ✓ Donne des renseignements sur l'avancement du site internet.
- ✓ Communique des informations sur le dernier Comité Syndical du Sictom de Nogent le Rotrou.
- ✓ Informe le Conseil de l'ouverture du camping municipal pour le week-end de Pâques.
- ✓ Invoque la nette amélioration de l'état du chemin pédestre qui borde la station d'épuration des eaux usées suite aux bonnes conditions de la météo, et de ce fait, suggère le concours des services techniques pour sa remise en état.

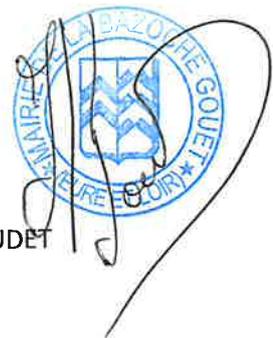
La séance est levée à 22 H 47

Le secrétaire de Séance



Gérard LEGRET

Le Maire



Jean-Paul BOUDET

